



DEPARTEMENT DES LANDES  
 COMMUNE DE TARTAS  
 ARRONDISSEMENT DE DAX

Nombre de Conseillers en exercice : 23  
 (- 1 démission : Laurine COUFFIGNAL) : 22  
 Nombre de présents : 16  
 Nombre de votants : 18  
 Date de convocation : 30/01/2018

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL  
 DES  
 DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
 du 7 février 2018**

--- o0o ---

L'an deux mille dix-huit, le sept février, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

**Etaient présents :** MM. BROQUÈRES (a procuration pour Mme CHAPUIS), LAMOTHE (a procuration pour Mme DUBOIS-MAURY), Mme DEGOS (a procuration pour Mme GARRIDO), M. DUBOS, Mme COURROS, M. MARSAN, Mme BRUGAT, M. LAFOURCADE (a procuration pour M. TAUZIA), Mme DARGELOSSE (a procuration pour Mme DAUGREILH), MM. GAILLARDET DUBUN, BRUEY, GOSSELIN, DUPLA (a procuration pour Mme THIEBLIN), DUCASSE, Mme CELIMON.

**Etaient excusés :** Mmes DUBOIS-MAURY (a donné procuration à M. LAMOTHE), CHAPUIS (a donné procuration à M. BROQUÈRES), GARRIDO (a donné procuration à Mme DEGOS), THIEBLIN (a donné procuration à M. DUPLA), M. TAUZIA (a donné procuration à M. LAFOURCADE), Mme DAUGREILH (a donné procuration à Mme DARGELOSSE).

Un scrutin a eu lieu, Mme DARGELOSSE Noémie a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire.

**Séance A  
 Délibération n°3**

**DELIBERATION**

**Rapporteur : M. LAMOTHE**

**Objet : Budget annexe Régie municipale Fêtes et Animations – Approbation du compte Administratif 2017 et du compte de gestion**

Au terme de l'exercice 2017, les résultats du compte administratif de la VILLE de TARTAS, budget annexe Régie municipale des Fêtes et Animations conformes au Compte de gestion 2017 de Madame la Trésorière municipale s'établissent comme suit :

Dépenses de fonctionnement 2017 réalisées : **96 435.41 €**  
 Recettes de fonctionnement 2017 réalisées dont excédent n-1 reporté : **97 274.87 €**  
**Excédent de fonctionnement 2017 définitif : 839.46 €**

**Après en avoir délibéré**

**Oui l'exposé du rapporteur**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 08/02/2018

Reçu en préfecture le 08/02/2018



ID : 040-214003139-20180207-2018\_A3-DE

**A l'unanimité**

**ADOpte** le compte administratif 2017 et le compte de gestion 2017 de la Ville de TARTAS, budget annexe régie fêtes et animations.

**Il est précisé que Mme DEGOS et M. le Maire se retirent et ne participent pas au Vote.**

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.



Le Maire,

Jean-François BROQUÈRES

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet des Landes.